



swiss 
herdbook



EXPO BULLE



**NATIONAL HOLSTEIN
& RED HOLSTEIN**

SWISS FLECKVIEH show

22-23

**MARS / MÄRZ / MARCH
2024**

ESPACE GRUYÈRE BULLE
expobulle.ch

COMMUNICATIONS AUX EXPOSANTS

Veuillez prendre connaissance du règlement d'EXPO Bulle et du règlement d'exposition actuel de la CTEBS !

ARRIVÉE DES VACHES

Horaires d'arrivée des vaches :

Mercredi 20 mars, 18h30 – 20h00
ou
Jeudi 21 mars, 08h00 – 12h00

Sur ordre du Service vétérinaire du canton de Fribourg, aucune vache ne sera acceptée en dehors de ces horaires!

À l'entrée, le conducteur de la vache doit présenter :

- Le document d'accompagnement, dûment rempli et signé
Les documents d'accompagnement seront contrôlés à l'entrée !
- Le certificat d'analyse IBR/IPV effectué dans les **30 jours** précédant EXPO Bulle ; soit que le prélèvement soit fait à partir du **20 février 2024**. Les échantillons doivent **arriver** au laboratoire le **5 mars 2024** au plus tard.
- Le certificat d'analyse antigènes BVD **méthode rt-PCR** effectué dans les **30 jours** précédant EXPO Bulle ; soit que le prélèvement soit fait à partir du **20 février 2024**. Les échantillons doivent arriver au laboratoire le **5 mars 2024** au plus tard.

Les entrées et sorties des animaux de vos exploitations doivent être annoncées sur Agate. Le n°BDTA d'EXPO Bulle est **190049.1**. Le jour de départ pour la sortie BDTA sur Agate est le samedi **23 mars 2024** pour tous les animaux.

Au cas où la vache aurait perdu sa marque d'identification, veuillez commander et apposer une marque de remplacement avant l'exposition.

Après le déchargement, les véhicules et remorques sont à parquer **immédiatement** dans la zone réservée à cet effet (*le plan sera disponible prochainement sur notre site internet sous la rubrique → informations aux exposants*). Aucun véhicule agricole ou remorque ne sera toléré autour de la halle d'exposition !

ÉTAT SANITAIRE DES VACHES

Avant l'arrivée

Les délais pour la prise des échantillons et l'envoi au laboratoire doivent impérativement être respectés.

L'état sanitaire du pis doit être contrôlé avant l'exposition au moyen du test de Schalm.

Lors de l'arrivée

L'entrée des vaches sous traitement est tolérée aux conditions suivantes :

- L'animal ne présente aucun symptôme visible de maladie
- Lors de l'entrée des vaches, l'exposant présente au vétérinaire chargé du contrôle l'extrait du journal des traitements de l'exploitation mentionnant le traitement concerné

A l'entrée de l'exposition, tout animal malade, porteur de darts, de traces de varrons ou de parasites externes sera renvoyé.

Pendant l'exposition

Les vaches sont à traire **exclusivement au stand de traite de l'exposition** avec le matériel de l'exposition. Un système de rinçage des griffes entre chaque traite a été développé pour éliminer le risque de transmission de maladies. C'est à l'exposant de se munir d'un lien ou d'un collier pour attacher son animal.

Les vaches sous traitement antibiotiques sont à traire à l'endroit dédié au lait avec des antibiotiques. Les exposants sont responsables des dommages provoqués par des substances inhibitrices dans le lait. **Des échantillons de lait seront prélevés durant l'exposition.**

Les animaux assurés par EXPO Bulle, lors de leur inscription, sont assurés contre les accidents, maladies aiguës et avortement accidentel pour le montant maximum de Fr. 10'000.- par tête (selon la valeur du marché). Tout **sinistre** doit être attesté par une déclaration vétérinaire et annoncé par écrit à l'organisation de l'exposition jusqu'au **26 mars 2024, à 24h00**.

Les traitements vétérinaires sont pratiqués exclusivement par le vétérinaire d'exposition, hormis une seule exception : les traitements à l'ocytocine *lors de la traite*. **À l'exception de l'ocytocine, toute détention de produits vétérinaires soumis à ordonnance est interdite sur le site de l'exposition.** Des contrôles seront effectués.

Selon le règlement CTEBS, chaque vache devra être contrôlée à l'ultrason et visuellement à l'entrée du ring. En cas d'infraction du règlement d'exposition CTEBS, les décisions seront prises par la commission de contrôle officielle d'EXPO Bulle selon le schéma de sanctions du règlement d'exposition CTEBS.

Veillez communiquer ces importantes dispositions à vos préparateurs !

DÉPART DES VACHES

Horaires de départ des vaches le samedi 23 mars :

Swiss Fleckvieh dès 16h00 *
Holstein & Red Holstein dès la fin du dernier championnat

* Les vaches de la race Swiss Fleckvieh **uniquement** sont autorisées à partir dès 16h le samedi afin de fluidifier le départ. Ce n'est pas le cas des vaches Holstein et Red Holstein qui devront attendre **la fin du dernier championnat** de la journée du samedi pour partir. Toutes les vaches devront avoir quitté Espace Gruyère au plus tard le dimanche 24 mars à 8h00.

Pour des raisons de sécurité, aucune vache Holstein et Red Holstein n'a l'autorisation de partir avant la fin du dernier championnat ! Le Service vétérinaire cantonale précise que les départs prématurés d'animaux sans bulletins d'accompagnement seront sanctionnés.

Les documents suivants sont à retirer en face du bureau d'accueil :

- La plaquette d'écurie (1 par exploitation)
- Le document d'accompagnement
- ~~La ristourne de Fr. 40.- pour les animaux présents et annoncés correctement par internet.*~~
- La ristourne de Fr. 50.- par vache exposée, présente à Bulle pour le transport des animaux de provenance hors du canton de Fribourg

* Comme le système d'inscription se fait désormais sous forme de réservation de place, il n'y a plus d'annonce de vaches présentes, donc plus de ristournes pour les animaux présents et annoncés correctement.

Horaires de distribution des documents le samedi 23 mars :

Swiss Fleckvieh : 16h00 – 17h00
Holstein & Red Holstein : 20h30 – 22h00

FORMALITÉS

Les exposants s'engagent à respecter scrupuleusement le règlement d'EXPO Bulle, celui de la CTEBS ainsi que les instructions concernant les stands.



NOUVEAU – Obligation de porter une chemise blanche : Afin de garantir une image exemplaire d'EXPO Bulle, **tout exposant est tenu de porter une chemise blanche lors de l'entrée sur le ring.** En cas de non-respect de cette directive, le comité peut interdire l'entrée de la vache sur le ring.

Les dossards seront portés sur le dos lors de la présentation au ring. Les porte-dossards adaptés sont à amener soi-même ou sont à disposition à l'achat au bureau d'informations pour un prix de **CHF 20.00**.

Aucun fourrage grossier ne sera vendu. L'introduction de fourrage vert est interdite. Cependant, l'affouragement d'ensilage et de fourrage grossier est autorisé.

Pour des raisons de place, **aucun big bag** ne sera toléré à l'intérieur. Cependant, les bétailières à fourrages peuvent être parquées sur le parking d'Espace Gruyère à l'endroit prévu.

Nous saurions gré aux bénéficiaires de prix d'honneur de remercier ultérieurement le donateur.

EXPO Bulle étant la vitrine de l'élevage suisse ; nous vous prions de bien vouloir garder vos stands **propres** et de rendre le matériel emprunté (p.ex. caddies LIDL) dans l'état dans lequel vous les avez trouvés.



Nous vous rappelons qu'il est **interdit de fumer** à l'intérieur pour des raisons de sécurité.

INSCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIRES



Dû au manque de places disponibles, **les inscriptions supplémentaires n'ouvriront pas** cette année. Cette décision s'appuie sur le point 4.2 du règlement d'EXPO Bulle qui stipule qu'une « inscription supplémentaire peut être faite [...] sous réserve de places disponibles ».

INFORMATIONS LOCAUX



Les douches / dortoirs sont prévus dans les locaux 012 (hommes) et 017 (femmes).

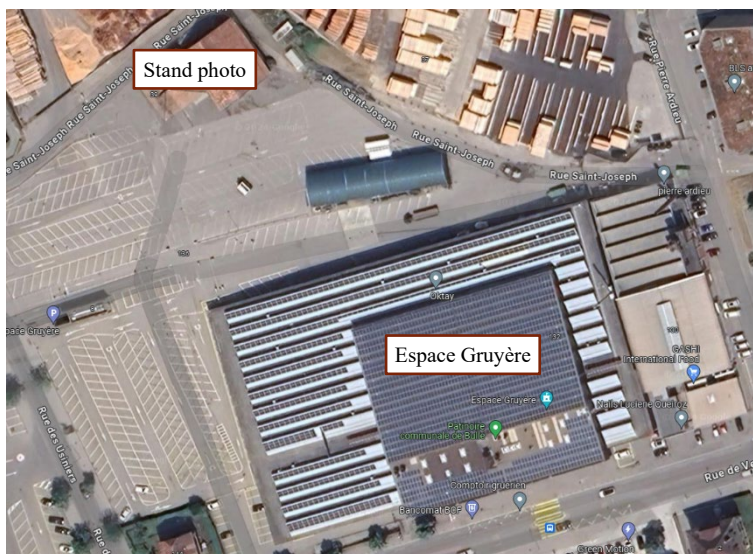


Horaires d'ouverture du bureau d'accueil :

Mercredi	20.03.2024	18h00 – 21h00
Jeudi	21.03.2024	07h00 – 12h00 / 13h00 – 16h00
Vendredi	22.03.2024	07h00 – 12h00 / 13h00 – 19h00
Samedi	23.03.2024	07h00 – 12h00 / 13h00 – 22h00



Le stand de photos professionnelles est à disposition durant toute l'exposition (vendredi après-midi et samedi) payables **sur facture**. Il se situe dans le bâtiment selon le plan ci-dessous :



RESTAURATION DES ELEVEURS

Il est possible d'inscrire **des personnes supplémentaires au forfait restauration** jusqu'au **10 mars**. Passé ce délai, il ne sera plus possible de modifier le nombre de personnes inscrites par jour et les frais seront **non-remboursables**. Il n'est cependant pas possible d'annuler les inscriptions aux repas faites jusqu'au 19 février. Pour inscrire des personnes supplémentaires, il suffit d'appeler le secrétariat d'EXPO Bulle au 026 305 58 90 ou d'envoyer un mail à info@expobulle.ch. Le paiement des forfaits repas supplémentaire se fait sur facturation de la part d'EXPO Bulle.

Le forfait restauration n'est valable que sur les **menus du jour** proposés au **restauration des éleveurs, en salle 112**, et non sur d'autres menus ou snacks.

Forfaits journaliers :

- **Jeudi** : dîner, souper ¹ pour **20 CHF** (TTC)
- **Vendredi** : déjeuner, dîner, souper pour **25 CHF** (TTC)
- **Samedi** : déjeuner, dîner ² pour **16 CHF** (TTC)

¹ Le déjeuner du jeudi n'est pas proposé, l'entrée des vaches ayant lieu en partie le jeudi matin.

² Le souper du samedi n'est pas proposé, les vaches partant après le dernier championnat.

Horaires du restaurant:

Déjeuner	06h00 - 09h00
Dîner	11h00 - 14h00
Souper	18h00 - 21h00



Les forfaits sont à retirer **au bureau d'accueil**, selon les horaires d'ouverture du bureau.

ACCÈS



Actuellement, des travaux sont en cours dans la Rue des Usiniers et dans la Rue de Vevey. La circulation en est modifiée et les places sont limitées. Le plan de déchargement et un plan des parkings détaillé seront prochainement publiés sur le site internet d'EXPO Bulle.

CONTACTS

Pour toute question : Secrétariat : 026 305 58 90

info@expobulle.ch

Pendant l'exposition **uniquement** : Secrétariat : 076 675 43 99 Gérance : 079 901 96 32

COMITE D'ORGANISATION EXPO BULLE

La gérante :

Johana Bellon

CONDITIONS SANITAIRES

Exploitations du **canton de Fribourg**

Nous vous rendons particulièrement attentifs aux exigences sanitaires concernant l'IBR et la BVD :

- Les analyses sont obligatoires pour tous les animaux exposés
- L'analyse d'antigène BVD (**méthode rt-PCR !**) doit aussi être effectuée pour les animaux qui auraient déjà eu une telle analyse dans leur vie. Les résultats de l'analyse IBR/IPV ainsi que de l'analyse BVD doivent être négatifs.
- La prise de sang pour l'analyse IBR/IPV et l'analyse d'antigène BVD (**méthode rt-PCR !**) peuvent être effectuées dès le **20 février 2024** et doivent arriver au laboratoire le **5 mars 2024** au plus tard.

Nous vous conseillons d'effectuer rapidement l'analyse IBR/IPV pour que les analyses supplémentaires éventuelles puissent être effectuées à temps !

- Deux prélèvements de sang par bête sont nécessaires pour les analyses : un tube de sérum (couvercle rouge) et un tube EDTA (couvercle violet).
- Les échantillons sont à envoyer au Laboratoire de biologie vétérinaire (LBV), Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez (en courrier A). *
- Veuillez **marquer clairement** sur la demande d'analyse « Expo Bulle 2024 » et les analyses qui doivent être faites « IBR et antigène BVD (rt-PCR) ».
- Les résultats de l'analyse sont contrôlés lors de l'arrivée des vaches dans Espace Gruyère.

Prise en charge par SANIMA

Pour les animaux du **canton de Fribourg**, les frais des analyses sont pris en charge par SANIMA à **condition que les indications susmentionnées soient respectées**. Il est impératif que l'envoi de l'échantillon pour analyse soit fait à temps au **laboratoire de Givisiez (LBV)** avec mention Expo Bulle 2024 pour être prise en charge. Veuillez en outre noter sur le formulaire demande d'analyse « frais d'analyses à la charge de SANIMA ».

Remarque : Le prélèvement est à la charge de l'éleveur.

* Passé le 5 mars, le laboratoire de Givisiez se peut de refuser toute analyse.

Il vous est possible de faire analyser vos échantillons dans un autre laboratoire, du moment qu'il répond aux exigences du point 3.3 du règlement d'EXPO Bulle.

COMITE D'ORGANISATION EXPO BULLE

La gérante :



Johana Bellon

CONDITIONS SANITAIRES

Exploitations **hors** canton Fribourg

Nous vous rendons particulièrement attentifs aux exigences sanitaires concernant l'IBR et la BVD :

- Les analyses sont obligatoires pour tous les animaux exposés
- L'analyse d'antigène BVD (méthode rt-PCR !) doit aussi être effectuée pour les animaux qui auraient déjà eu une telle analyse dans leur vie. Les résultats de l'analyse IBR/IPV ainsi que de l'analyse BVD doivent être négatifs.
- La prise de sang pour l'analyse IBR/IPV et l'analyse d'antigène BVD (**méthode rt-PCR !**) peuvent être effectuées dès le **20 février 2024** et doivent arriver au laboratoire le **5 mars 2024** au plus tard.

Nous vous conseillons d'effectuer rapidement l'analyse IBR/IPV pour que les analyses supplémentaires éventuelles puissent être effectuées à temps !

- Deux prélèvements de sang par bête sont nécessaires pour les analyses : un tube de sérum (couvercle rouge) et un tube EDTA (couvercle violet).
- Les échantillons sont à envoyer au Laboratoire de biologie vétérinaire (LBV), Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez (en courrier A). Il est possible de faire les analyses dans un autre laboratoire, mais le prix sera probablement plus élevé. *
- Veuillez **marquer clairement** sur la demande d'analyse « Expo Bulle 2024 » et les analyses qui doivent être faites « IBR et antigène BVD (rt-PCR) ».
- Les résultats de l'analyse sont contrôlés lors de l'arrivée des vaches dans Espace Gruyère.

* Passé le 5 mars, le laboratoire de Givisiez se peut de refuser toute analyse.

Il vous est possible de faire analyser vos échantillons dans un autre laboratoire, du moment qu'il répond aux exigences du point 3.3 du règlement d'EXPO Bulle.

COMITE D'ORGANISATION EXPO BULLE

La gérante:



Johana Bellon